

Dossier de

Demande d'autorisation préfectorale de construire et d'exploiter une canalisation de transport de gaz naturel

Demande de déclaration d'utilité publique

Direction Opérations / Département Projets-Construction

058092

Suivi par Emeline QUARIN

TIGF

Pièce 0

COPIE DE LA LETTRE DE DEMANDE D'AUTORISATION PREFECTORALE DE CONSTRUIRE ET D'EXPLOITER

BORDEREAU DES PIÈCES

PROJET Déviation de Cornebarrieu CANALISATION DN250 Léguevin - Cornebarrieu

Commune de Cornebarrieu

Département de la Haute-Garonne (31)

Rev.	Statut	Date	Révision mémo	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
00	APV	29/06/2016	Édition préliminaire	E. QUARIN	J. GAILLET	J. NIVET
01	APV	27/03/2017	Révision pour enquêtes publique et parcellaire	E. QUARIN	J. GAILLET	J. NIVET

Dénomination sociale : Transport et Infrastructures Gaz France
Adresse postale siège social : 40, avenue de l'Europe - CS 20522 - 64010 PAU CEDEX
Tél. : +33 (0)5 59 13 34 00 - Fax : +33 (0)5 59 13 35 60 - www.tigf.fr

TIGF

S.A. au capital de 17 579 088 euros
RCS Pau 095 580 841 / N° de TVA FR 59095580841

Sommaire

1. COPIE DES LETTRES DE DEMANDE.....	2
2. BORDEREAU DES PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER.....	3
2.1. DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE ET D'EXPLOITER ET DEMANDE DE DUP.....	3
2.2. DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE.....	5

1. COPIE DES LETTRES DE DEMANDE

Direction Opérations
Département Projets-Construction
Projet CORNEBARRIEU

Préfecture de la Haute-Garonne
1 place Saint-Etienne
31038 Toulouse Cedex 9

Recommandé avec Avis de Réception

A l'attention de Monsieur le Préfet

Réf. courrier : CORNEBARRIEU -TIGF-PREF31-LET-000001

Affaire suivie par **Emeline QUARIN**
Mail : emeline.quarin@tigf.fr - Tel : 05 59 13 36 04

Pau, le 29 juin 2016

Objet : Déviation de Cornebarrieu - canalisation DN250 Leguevin – Cornebarrieu - Département de la Haute-Garonne

Demande d'autorisation préfectorale de construire et d'exploiter une canalisation de transport de gaz naturel
Demande de déclaration d'utilité publique associée au projet
Demande d'arrêt définitif partiel de la partie déviée

Monsieur le Préfet,

Le projet Cornebarrieu correspond à une déviation de la canalisation existante DN250 LEGUEVIN – CORNEBARRIEU en vue d'implanter un nouveau centre logistique AIRBUS (AIRLOG 2) permettant de répondre à son carnet de commandes pour les prochaines années.

En application des articles L.555-1 et suivants du Code de L'Environnement relatifs à la sécurité, l'autorisation et la déclaration d'utilité publique des canalisations de transport de gaz naturel, nous avons l'honneur de vous demander d'autoriser la construction et l'exploitation de ce projet.

Nous vous demandons également de bien vouloir déclarer ces travaux d'utilité publique conformément aux dispositions de l'article L 555-25 et suivants du code de l'environnement.

La longueur de la canalisation étant inférieure à 2 kilomètres, le projet ne fait pas l'objet d'une étude d'impact, régie par les articles R.122-1 à R.122-16 conformément à l'article L.555-1 du Code de l'Environnement.

Ce projet sera soumis à une enquête publique organisée dans les conditions prévues par les articles L.123-1 et suivants du Code de l'Environnement.

La partie déviée fait l'objet d'un dossier de demande d'arrêt d'exploitation partiel, à partir de la date de mise en service du projet, conformément à l'article R 555-29 du Code de l'Environnement.

Nous joignons à cette demande, conformément aux articles R.555-8 et R555-9 du Code de l'Environnement, les documents nécessaires à l'instruction administrative et soumis à enquête publique. Ils se décomposent comme suit :

- Dossier de demande d'autorisation préfectorale de construire et d'exploiter une canalisation de transport de gaz naturel, composé de 9 pièces (pièces 0 à 8) :
 - Pièce 0 Copie de la lettre de demande d'autorisation préfectorale de construction et d'exploitation
Bordereau des pièces constitutives du dossier
 - Pièce 1 Dénomination sociale, forme juridique et qualité du signataire de la demande
Mémoire exposant les capacités techniques, économiques et financières de TIGF
Trois derniers bilans et comptes de résultats de TIGF
 - Pièce 2 Résumé non technique de l'ensemble des pièces
 - Pièce 3 Caractéristiques techniques et économiques de l'ouvrage
Choix du tracé
Carte générale du tracé avec report des emprunts du domaine public
 - Pièce 4 Largeur des bandes de servitude
 - Pièce 5 Étude de dangers
 - Pièce 6 Evaluation environnementale
 - Pièce 7 Informations relatives la DUP - Intérêt général du projet
 - Pièce 8 Enquête publique
 - Insertion dans la procédure
 - Informations juridiques et administratives

- Dossier de demande d'arrêt définitif d'exploitation partiel de la canalisation DN250 LEGUEVIN – CORNEBARRIEU

Les conclusions du diagnostic archéologique, l'avis des différents services, organismes et autorités consultés seront intégrés à la pièce 8 dès leur réception.

Il en résulte que le dossier vaut pour :

- la demande d'autorisation de construire et d'exploiter l'ouvrage ;
- la demande de déclaration d'utilité publique associée au projet ;
- la demande d'arrêt d'exploitation du tronçon dévié.

Nous adressons à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées, copie du présent courrier ainsi que trois exemplaires des dossiers.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de nos respectueuses salutations.



Emeline QUARIN
Chef du Projet

PJ : 3 exemplaires du dossier

Copie : DREAL – Région Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées

Direction Opérations
Département Projets-Construction
Projet CORNEBARRIEU

Préfecture de la Haute-Garonne
1 place Saint-Etienne
31038 Toulouse Cedex 9

ENVOI CHRONOPOST

A l'attention de Monsieur le Préfet

Réf. courrier: CORNEBARRIEU-TIGF-PREF31-LET-000002

Affaire suivie par **Emeline QUARIN**
Mail : emeline.quarin@tigf.fr - Tel : 05 59 13 36 04

Pau, le 12 avril 2017

Objet : Déviation de Cornebarrieu - canalisation DN250 Leguevin – Cornebarrieu
Département de la Haute-Garonne
Demande d'arrêté de cessibilité – Enquête parcellaire

Monsieur le Préfet,

Le projet Cornebarrieu correspond à une déviation de la canalisation existante DN250 LEGUEVIN – CORNEBARRIEU en vue d'implanter un nouveau centre logistique AIRBUS (AIRLOG 2) permettant de répondre à son carnet de commandes pour les prochaines années.

En application des articles L.555-1 et suivants du Code de L'Environnement relatifs à la sécurité, l'autorisation et la déclaration d'utilité publique des canalisations de transport de gaz naturel, TIGF a déposé auprès de vos services un dossier de demande d'autorisation de construire et d'exploiter cette nouvelle canalisation, intégrant la demande de déclaration d'utilité publique le 30 juin 2016. L'instruction administrative est terminée.

Dans le cadre du présent projet, les négociations entreprises avec les propriétaires des parcelles traversées ont permis, excepté pour deux parcelles, d'aboutir à la signature d'un accord amiable sur les servitudes définies.

Ainsi pour ces parcelles recensées, situées sur la commune de CORNEBARRIEU, conformément à l'article R555-35 du Code de l'environnement, nous vous sollicitons pour conduire, pour le compte de TIGF, la procédure d'expropriation conformément aux dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, afin d'imposer les servitudes prévues à l'article L555-27.

Conformément aux articles R131-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, nous joignons à cette demande, un dossier intégrant les éléments nécessaires à son instruction :

- 1- Un plan parcellaire régulier des terrains et bâtiments par parcelle concernée
- 2- La liste des propriétaires établie à l'aide d'extraits des documents cadastraux délivrés par le service du cadastre ou à l'aide des renseignements délivrés par le directeur départemental ou, le cas échéant, régional des finances publiques, au vu du fichier immobilier ou par tous autres moyens.

Nous vous informons que l'article R131-14 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique donne la possibilité d'effectuer en même temps l'enquête parcellaire et l'enquête publique préalable à la demande de DUP du projet cité en objet.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'informations et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de nos respectueuses salutations.



Emeline QUARIN
Chef du Projet

PJ : Dossier de demande d'arrêt de cessibilité (5 exemplaires incorporés dans les dossiers de Demande d'Autorisation de Construire et d'Exploiter))

2. BORDEREAU DES PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

2.1. Dossier de demande d'autorisation de construire et d'exploiter et Demande de DUP

N° de la pièce	Libellé	Contenu	Référence réglementaire CODE DE L'ENVIRONNEMENT
Pièce 0	Copie des lettres de demande Bordereau des pièces	<ul style="list-style-type: none"> - Copie de la lettre de demande initiale - Copie de la lettre de demande d'enquête parcellaire - Bordereau des pièces 	
Pièce 1	Identification du pétitionnaire Mémoire exposant les capacités technico-économiques de TIGF	- Identification du pétitionnaire	Art. R555-8 alinéa 1
		- Mémoire exposant les capacités technico-économiques de TIGF	Art. R555-8 alinéa 2
		- Extrait K-BIS de moins de 3 mois	
		- Trois derniers bilans et compte de résultats	Art. R555-9 alinéa 5
Pièce 2	Résumé non technique de l'ensemble des pièces	- Présentation et justification du projet	Art. R555-8 alinéa 10
		- Tracé de moindre impact	
		- Etude de dangers	
		- Servitudes	
		- Convention avec des tiers (exploitation et financement)	Art. R555-8 alinéas 6-7
Pièce 3	Justification du choix du tracé Caractéristiques techniques et économiques de l'ouvrage	- Justification du choix du tracé	Art. R555-8 alinéa 9
		<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du projet - Caractéristiques générale du tracé 	Art. R555-8 alinéa 4
		<ul style="list-style-type: none"> - Caractéristiques techniques de l'ouvrage - Conditions générales de transport - Considérations économiques 	Art. R555-8 alinéa 3

N° de la pièce	Libellé	Contenu	Référence réglementaire CODE DE L'ENVIRONNEMENT
Pièce 4	Largeur des bandes de servitudes	<ul style="list-style-type: none"> - Servitude de passage et d'exploitation - Servitudes Fortes et faibles 	Art. R555-8 alinéa 8
Pièce 5	Etude de dangers	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de dangers selon guide Guide GESIP 2008-01 	Art. R555-8 alinéa 5
Pièce 6	Evaluation Environnementale	<ul style="list-style-type: none"> - Etude d'incidence NATURA 2000.... 	Art. R555-9 alinéas 1-2
		<ul style="list-style-type: none"> - Dossier Loi sur l'eau 	Art. R123-8 alinéa 1
Pièce 7	Informations relatives à la DUP Intérêt général du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Justification de l'intérêt général de l'ouvrage 	Art. R555-32 alinéa 1
		<ul style="list-style-type: none"> - Notice explicative 	Art. R555-32 alinéa 2 Art. R112-4 du Code de l'Expropriation
		<ul style="list-style-type: none"> - Plan de situation (carte au 1/25000) 	
		<ul style="list-style-type: none"> - Plan général des travaux 	
		<ul style="list-style-type: none"> - Caractéristiques techniques des ouvrages les plus importants 	
		<ul style="list-style-type: none"> - Appréciation sommaire des dépenses 	

2.2. Dossier d'enquête publique

N° de la pièce	Libellé	Contenu	Référence réglementaire CODE DE L'ENVIRONNEMENT
Pièce 8	Enquête publique Informations administrative et juridiques	- Description du projet	Art. R123-8 alinéa 2
		- Réglementation applicable	
		- Insertion de l'enquête Publique dans la procédure administrative	Art. R123-8 alinéa 3
		- Contenu du dossier soumis à enquête publique	
		- Les avis réglementaires	Art. R123-8 alinéa 4
		- La consultation publique et administrative	Art. R123-8 alinéa 5 Art. R555-9 alinéa 4
		- Autres autorisations nécessaires pour la réalisation du projet	Art. R123-8 alinéa 6